



Sous-Groupe VBG  
Réponse Humanitaire  
Haïti



## SOUS-GROUPE DE TRAVAIL VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE DANS LA REPONSE HUMANITAIRE HAITI

### TERMES DE REFERENCE

#### I. Contexte

Les besoins humanitaires persistent en Haïti en particulier du fait des désastres naturels récurrents et anthropiques. Par ailleurs, le contexte difficile des crises socio-politique et économique depuis des décennies contribue à accroître les vulnérabilités des populations en particulier les plus fragiles. En guise de conséquences de ces situations favorables aux crises humanitaires, l'on peut citer les déplacements de population engendrant divers problèmes de protection, l'insécurité alimentaire, la limitation à l'accès aux soins de santé. Les situations de crise créent malheureusement un terrain favorable pour la recrudescence des cas de violences basées sur le genre (VBG) et des cas d'abus et d'exploitation sexuels constituant par là-même l'un des plus grands défis de protection auquel les individus et les communautés peuvent faire face. Le pourcentage de femmes qui déclarent avoir subi des violences conjugales au moins une fois dans leur vie a été estimé à 12% en 2012 et demeure inchangé jusqu'à ce jour. En 2016, 12% de femmes haïtiennes déclarent avoir subi au moins une fois au cours de leur existence des violences sexuelles. De plus, 31% de femmes subissent ou sont exposées à plusieurs types de violences qui sont autant d'éléments de pression psychologique (jalousie excessive, infidélité assumée, limitation de contact avec l'extérieur ou la famille, et contrôle strict des déplacements) dont le but ultime est d'exercer un contrôle sur elles. 34% de femmes évoluant en couple sont victimes de violences conjugales. Dans 37% de cas, ces violences génèrent des blessures graves<sup>1</sup>. De plus, 60% des survivants de violences sexuelles sont âgés de moins de 18 ans ; le taux de grossesses chez les adolescentes est de 14,9% ; 24% des adolescentes justifient la violence dans certaines circonstances et 4% des femmes âgées de 18 à 24 ans avouent avoir reçu de l'argent, de la nourriture et des cadeaux en échange de faveurs sexuelles.

De grands efforts ont été déployés par le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) en coordination avec les acteurs clés intervenant dans la lutte contre les VBG pour mettre en place des structures de coordination VBG aux niveaux national et départemental.

Dans le passé, les acteurs humanitaires se sont regroupés à la suite de multiples crises humanitaires qu'a connu le pays notamment après le séisme de 2010 et l'ouragan Matthew de 2016 pour coordonner leurs activités et répondre aux défis de domaines techniques spécifiques incluant la protection. Face à ce contexte de crise récurrent et au regard de la forte exposition des haïtiens aux Violences Basées sur le Genre (VBG), et à des cas d'abus et d'exploitation sexuels, il s'avère aujourd'hui nécessaire de rétablir le sous-groupe de travail VBG Humanitaire au sein du Secteur Protection en Haïti en vue d'assurer une attention spéciale aux différentes violations, risques et problèmes liés aux VBG Humanitaire. L'Equipe Humanitaire Pays s'accorde pour

---

<sup>1</sup> EMMUS VII (2016-2017) P.389



renforcer la  
capacité de  
prévention et de réponse aux  
violences basées sur le genre en situation  
humanitaire



renforcer la coordination, appuyer l'élaboration de politique, le renforcement de la capacité de prévention et de réponse aux

VBG au niveau national. L'UNFPA en tant que chef de file global ayant la responsabilité d'assurer la coordination des activités de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre en situation humanitaire en support à l'autorité étatique ayant le mandat de protection dont le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et l'Office de Protection des Citoyens, en collaboration avec d'autres agences des Nations-Unies, organisations internationales et nationales incluant la société civile haïtienne assurera ce leadership et jouera le rôle de secrétariat technique.

Parmi les 17 objectifs représentés dans l'agenda des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, l'Objectif 5 en lien avec les priorités nationales vise l'élimination de toutes les formes de violences et l'égalité des sexes. Le sous-groupe de travail VBG travaillera en étroite collaboration avec les différentes plateformes existantes et mènera notamment des activités de plaidoyer, de renforcement des capacités nationales, de contribution à la documentation des cas et la collection de données, et de mobilisation de ressources à travers le Plan de Réponse Humanitaire et autres fonds disponibles tant humanitaire que dans le domaine du développement et sera focalisé sur les défis liés à la prévention et la réponse aux VBG dans les situations d'urgence. Toutefois, avec la nouvelle façon de travailler (new way of working) qui met en exergue le nexus humanitaire-développement-paix-sécurité, le sous-groupe pourra contribuer aux discussions et réflexions relatives aux violences basées sur le genre. Au regard du plan d'action national d'égalité femmes hommes 2014-2020 du MCFDF dans lequel l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles fait l'objet de l'une de ses principales orientations, et en lien avec le Programme d'Action pour la Sécurité à l'École Haïtienne (PASH) du secteur de l'éducation et en lien avec le secteur de l'éducation et avec les sous-secteurs du Groupe Protection dont la protection de l'enfance, migration/CCCM, le sous-groupe VBG articulera ses stratégies pour adresser les questions qui touchent les enfants, les élèves et les personnes déplacées particulièrement les femmes, filles et personnes en situation d'handicap.

## II. Énoncé de mission

Le sous-groupe de travail VBG Humanitaire vise à faciliter la coordination en vue de répondre à la fois aux besoins immédiats de prestation de services humanitaires et à l'action de prévention des VBG, en lien avec les partenaires humanitaires et de développement assurant des services à long terme avec un accent particulier sur les besoins des femmes et des filles. Le sous-groupe s'appuiera sur les mécanismes existants en matière de VBG, en les renforçant par des bonnes pratiques mondiales et en contribuant à leur mise à l'échelle.

Conformément à la mission globale du Secteur Protection, le Sous-groupe VBG Humanitaire en Haïti facilitera une réponse de protection plus prévisible, responsable et efficace contre les VBG et les cas d'exploitation et d'abus sexuels dans la préparation et réponse aux crises humanitaires.

La VBG et spécifiquement les cas de violences sexuelles, violences familiales, abus et exploitation sexuels sont considérés comme englobant une série d'actes préjudiciables fondés sur des différences de genre socialement reconnues. Les différentes formes de VBG et les cas d'abus et d'exploitation sexuels qui peuvent se présenter dans le contexte haïtien peuvent être les suivants, sans se limiter à ceux-là :



Sous-Groupe  
Réponse Humanitaire  
Haïti



**Violence physique** : acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle. Il peut s'agir, par exemple, de coups donnés par le conjoint, la belle-mère, etc., de coups, de gifles, de tentatives d'étranglements, de coupures, de bousculades, de brûlures, de tirs ou d'utilisation d'armes, d'attaques à l'acide ou de tout autre acte qui cause douleur, inconfort ou blessure.

- Violence sexuelle : toute forme de contact sexuel non consensuel. Le viol (y compris dans le contexte du mariage), l'exploitation sexuelle, la prostitution forcée et les attouchements inappropriés en sont des exemples.

- Déni de ressources, d'opportunités ou de services : refus de l'accès légitime aux ressources/actifs économiques ou aux moyens de subsistance, à l'éducation, à la santé ou à d'autres services sociaux. Il peut s'agir, par exemple, d'acteurs qui refusent l'aide humanitaire à une femme en raison de son genre, d'une veuve empêchée de recevoir un héritage ou d'hériter des terres de son mari, de revenus pris de force par un mari ou un autre membre de la famille, d'une femme empêchée d'utiliser des contraceptifs, d'une fille empêchée de fréquenter l'école, etc.

- Violence psychologique/affective : infliger une douleur ou une blessure mentale ou émotionnelle. Exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, harcèlement, attention non désirée, remarques tendancieuses, gestes ou mots écrits de nature sexuelle et/ou menaçante, destruction d'objets chers, etc.

- Pratiques traditionnelles néfastes telles que les mariages d'enfants/ mariage et union forcés, traite et enlèvement de femmes et de filles.

A cette fin, le sous-groupe coordonnera l'implémentation des interventions au niveau national, incluant le renforcement des capacités des acteurs pour effectivement adresser les défis liés aux VBG, identifier des interventions clés et faire le plaidoyer auprès des acteurs humanitaires pour adresser les risques et vulnérabilités liés aux VBG dans les contextes humanitaires.

### **III. Objectif**

En utilisant une approche centrée sur les survivantes et basée sur les droits, l'objectif du sous-groupe VBG Humanitaire est de développer des mécanismes de protection efficaces et inclusifs qui favorisent une approche cohérente, globale et coordonnée de la VBG aux niveaux national et départemental, y compris la prévention, les soins, le soutien aux survivants (tes) avec des services multisectoriels, le rétablissement et les efforts pour tenir les auteurs de violence liés au genre responsables. Ces actions seront conformes aux Directives du Comité permanent interorganisations (IASC) pour les interventions contre la VBG dans les situations de crise humanitaire, qui fournissent un ensemble minimum d'actions auxquelles tous les acteurs humanitaires peuvent s'engager à garantir l'efficacité de la prévention et de la réponse aux VBG. Les actions du sous-groupe seront entreprises conformément aux principes humanitaires et s'appuieront sur les lois nationales qui promeuvent les droits et les capacités des plus vulnérables. Il entreprendra ses activités dans un cadre qui promeut une action basée sur l'analyse de genre, la participation, la transparence, le partenariat et les principes axés sur les survivantes.

**Les interventions spécifiques du Sous-groupe VBG incluent :**



Sous-Groupe VBG  
Réponse Humanitaire



- S'engager à rendre disponible une cartographie continue des acteurs et services pertinents en matière de prévention et de réponse aux VBG dans les zones affectées par la crise (Qui, Quoi, Où).
- Contribuer à renforcer le système d'information et la gestion des connaissances auprès des institutions étatiques clés notamment le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) et autres par le partage et la transmission d'informations quantitatives et qualitatives sur les cas de VBG durant les urgences (tout en tenant compte des principes directeurs notamment la confidentialité sur les informations permettant d'identifier les survivants (tes)).
- Veiller à ce que des analyses et les recherches sur la situation en matière de VBG Humanitaire (y compris les risques, les vulnérabilités et les types d'incidents de VBG qui peuvent se produire) dans les zones touchées par la crise soient effectuées, documentées et partagées selon les standards en la matière avec tous les acteurs concernés pour une prise de décision efficace, une action de suivi et un plaidoyer.
- Assurer la mise en place d'un système de gestion des données répondant aux normes sur la collecte, l'analyse, la diffusion et la sauvegarde des incidents de VBG permettant la disponibilité de données quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier l'ampleur du phénomène et de développer des stratégies subséquentes.
- Mettre en place un forum pour le partage d'informations sur les priorités, les activités, l'identification des besoins et des lacunes en matière de prévention et de réponse aux VBG, ainsi que pour la planification des activités inter-agences en matière de VBG.
- Faciliter et soutenir les initiatives de plaidoyer pour le renforcement des structures de prévention, de prise en charge des VBG et l'autonomisation des femmes dans la réponse humanitaire.
- Faciliter et soutenir les initiatives de sensibilisation et de communication pour le changement de comportement en ciblant les familles et les structures communautaires, les organismes et autorités étatiques pour la prévention des VBG et l'autonomisation des femmes durant la réponse humanitaire.
- Assurer la liaison avec les groupes de travail sectoriels humanitaires pertinents pour s'assurer que les questions de VBG sont intégrées dans tous les efforts de réponse humanitaire et sectorielle et tout particulièrement en intégrant les activités de prévention de l'exploitation et abus sexuels en situation humanitaire.
- Identifier les partenaires ayant une capacité opérationnelle et élaborer des procédures opérationnelles standards (SOP) pour faire face aux VBG et les exploitations et abus sexuels à travers son task force en incluant au minimum des mécanismes d'orientation et de rapportage, le partage de l'information, la coordination, le suivi/évaluation. Soutenir la participation des groupes sectoriels (par ex. Santé, Protection, Education, etc.) dans les processus de développement des POS VBG pour assurer des interventions efficaces et coordonnées en matière de VBG en situation humanitaire.
- Fournir des conseils et des outils pour la prévention et la protection en matière de VBG en situation humanitaire ; opérationnaliser les fiches d'action dans les Directives du IASC-VBG par la formation, le plaidoyer et autres initiatives de renforcement des capacités.



Sous-Groupe VBG  
Réponse Humanitaire



- Renforcer les capacités et faire la promotion des normes, standards et outils pour harmoniser les actions de prévention et de réponse aux VBG dans le contexte humanitaire, y compris : les Directives IASC-VBG, le Kit de formation aux soins des survivants, les Normes minimales de VBG, le Manuel de formation à la mise en œuvre des POS sur la VBG, tout ou partie du Système de gestion de l'information (collecte, stockage, analyse et partage sûr des données et services) sur la VBG, etc. Recevoir et répondre aux demandes d'assistance technique et de renforcement des capacités du gouvernement et des ONG.
- Soutenir la mise en place de mécanismes inclusifs de coordination intersectorielle pour lutter contre les VBG en situation humanitaire et intensifier les interventions en soutien aux victimes durant les crises.
- Adhérer aux et mettre en œuvre les recommandations de l'OMS en matière d'éthique et de sécurité pour la recherche, la documentation et la surveillance de la violence sexuelle dans les situations d'urgence, promouvoir un système normalisé sûr et éthique pour la collecte, l'analyse, le partage et la gestion des données sur la VBG. Élaborer des systèmes et des stratégies qui s'inscrivent dans le cadre global du Système de Gestion de l'Information sur les VBG en situation humanitaire.
- Engager des actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources notamment lors de l'élaboration de l'aperçu des besoins humanitaires / plan de réponse humanitaire et la réalisation d'évaluations initiales, de séances de planification stratégique, d'évaluations et d'exercices sur les leçons apprises.
- Identifier, enregistrer, lier, effectuer des collaborations avec les ressources locales appropriées pour répondre aux besoins sur le terrain et mobiliser des ressources appropriées pour répondre à ces besoins.
- Travailler avec les membres du sous-groupe et acteurs pertinents pour s'assurer que tous les risques prévisibles ou observés ont été effectivement réduits au minimum, y compris :
  - Veiller à ce que toute la population affectée et particulièrement les victimes de VBG disposent d'un abri sûr où ils peuvent circuler librement et sans crainte ;
  - Fourniture de kits dignité aux plus vulnérables particulièrement aux femmes et aux filles ;
  - Promouvoir l'accès direct des femmes aux services et respectueux de leurs exigences en matière de protection de la vie privée ;
  - Veiller à ce que les points d'eau, les latrines et les espaces de bain soient sûrs et accessibles aux femmes et aux filles ;
  - Plaidoyer en faveur d'une formation/sensibilisation qui aborde les risques et les vulnérabilités en matière de VBG en situation humanitaire ;
  - Contribuer à renforcer la communication avec les communautés affectées par l'urgence notamment en termes de dénonciations de cas, gestion de plaintes, clarification de rumeurs pouvant inciter aux VBG, assurer un retour efficace d'informations adéquates (partage de feedback).

#### IV. STRUCTURE ET LEADERSHIP

Le sous-secteur VBG Humanitaire assurera des liens stratégiques avec d'autres mécanismes de coordination pertinents. Il sollicitera activement la participation d'autres acteurs dont le mandat est lié à la lutte contre les VBG et ayant des activités directement liés à la prévention et réponse des VBG afin d'assurer la complémentarité et le développement d'approches intégrées et innovantes pour la prévention et la réponse à la VBG dans l'ensemble de la réponse humanitaire.



Sous-Groupe VBG  
Réponse Humanitaire  
Haïti

## 1. Leadership



Le sous-groupe de travail est présidé par le Fonds des Nations Unies pour la Population et soutenu par des institutions ayant les capacités adéquates en matière de VBG notamment le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes.

Les principales responsabilités du président du groupe sont les suivantes :

- Présider les réunions de coordination et veiller à ce que les parties prenantes appropriées participent en permanence aux réunions et activités du sous-groupe (notamment les agences des Nations Unies ayant un mandat de protection, les groupes nationaux de femmes et les ministères concernés, entre autres) ;
- Etablir et soutenir la coordination en matière de VBG Humanitaire au niveau national ;
- Assurer une planification et un développement stratégique appropriés (identification des lacunes, etc.). Coordonner, consolider les efforts et activités des acteurs clés dans la prévention et la réponse aux VBG dans les situations humanitaires ;
- Plaidoyer et communication au niveau national ;
- Mobilisation de ressources à travers le Plan de Réponse Humanitaire et tout autre source de financement disponible pour les activités de prévention et de réponse en matière de VBG en situation humanitaire ;
- Renforcement des capacités des acteurs du sous-groupe et tout autre acteur ayant un mandat ou des activités pertinentes liées aux VBG Humanitaire ;
- Etablissement d'un Système de Gestion de l'Information sûr et conforme l'éthique sur les incidents durant les situations de crise ;
- Agir en tant que fournisseur de dernier recours.

## 2. Membre

Le sous-groupe travaillera avec des partenaires ayant un mandat de protection (organisations nationales et internationales, agences des Nations Unies, institutions gouvernementales, organisations de droits humains etc) qui adressent les questions liées aux VBG Humanitaire notamment prévention des risques et vulnérabilités et la réponse aux incidents au niveau national.

Il est prévu un leadership accru des institutions gouvernementales telles que le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), l'Office de la Protection du Citoyen, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), l'Institut du Bien-Etre Social et de la Recherche (IBESR), la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et la Direction de la Protection Civile (DPC) et une forte participation des ONG et organisations de la société civile.

Il est attendu des membres leur participation régulière aux rencontres du sous-groupe en vue de coordonner et partager les informations sur leurs activités et défis rencontrés sur le terrain.

Les membres acceptent de suivre les principes directeurs en matière de VBG, y compris de ne jamais partager les informations relatives aux cas de VBG (même anecdotiques ou non confirmées) qui pourraient mener à l'identification de la survivante/du survivant/ victime ou de l'auteur présumé, et de respecter les principes de partenariat : complémentarité, égalité, transparence, recherche de résultats et responsabilité.



Sous-Groupe VBG  
Réponse Humanitaire  
Haïti



### 3. Réunions

Des réunions mensuelles de coordination et de planification seront organisées afin d'échanger des informations sur les interventions aux niveaux national et départemental, d'identifier les lacunes et d'examiner les programmes de protection et les activités de plaidoyer en matière de VBG Humanitaire, et d'élaborer des plans de travail / stratégies qui répondent aux préoccupations en matière de VBG Humanitaire.

Des réunions extraordinaires/ad hoc peuvent être convoquées par l'institution qui assure la présidence du sous-groupe ou à la demande de trois autres membres du sous-groupe lorsque cela est jugé nécessaire pour traiter une question urgente.

Une proposition d'ordre du jour sera distribuée aux membres du sous-groupe au moins un jour avant les réunions ordinaires, ce qui donnera aux membres l'occasion de proposer d'autres points à discuter.

L'ébauche du compte-rendu sera distribuée par l'UNFPA dans la semaine suivant la réunion pour consolidation par les membres et archivage.

### 4. Rapportage et coordination

Les mécanismes de coordination et de rapportage se concentreront sur le suivi des résultats et informeront les membres du sous-groupe sur les progrès périodiques et les activités réalisées.

Le Sous-groupe VBG Humanitaire fera un rapport semestriel au Secteur Protection et à l'Equipe Pays Humanitaire. Des mécanismes spécifiques seront mis au point pour assurer une collaboration étroite avec les groupes de travail/secteurs préexistants pertinents.

Le sous-groupe de travail établi après l'approbation de ces TdR, le modifiera selon les besoins et définira les critères d'adhésion, établira les calendriers de rencontre en fonction des capacités pertinentes.

Comme demandé, je vous fais le retour pour la Croix-Rouge haïtienne:

- Indiquer dans la catégorie des plus vulnérables la vulnérabilité des groupes marginalisés comme les homosexuels;
- Indiquer avec plus de précision comment le sous-groupe VBG impliquera/prendra en compte les OCB
- Indiquer que les membres du sous-groupe travailleront en "rooster" suivant des termes précis.